

## AVIS DE COURSE

### SURPRISE PARTY PALAVAS-LES-FLOTS

**Samedi et Dimanche 22 et 23 juin 2024**

**Grade 5A**

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de Palavas



**21<sup>ème</sup>**

# SURPRISE PARTY

**22 et 23  
juin  
2024**

FRA  
1005



**WWW.CERCLE-NAUTIQUE-PALAVAS.COM 04 67 68 97 38**

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Les instructions de course de la régata,
- 1.5 Le règlement de la classe Surprise.

## 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la validation du dossier.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante:  
[www.cercle-nautique-palavas.com](http://www.cercle-nautique-palavas.com)

## 3. COMMUNICATION [DP] [NP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le canal 77.

## 4. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 5. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 5.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe Surprise en règle avec leur autorité nationale qui rempliront les conditions définies dans les règles de Classe (en particulier, les skippers devront être à jour de leur cotisation à l'Aspro Surprise).

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 5.2 Les équipages seront composés d'un minimum de 2 personnes.

- 5.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent avoir une licence annuelle FFVoile au moment de leur inscription. Les licences journalières sont admises pour les équipiers.

**Pour les personnes majeures :** La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical pour les épreuves de grade 5A, 5B et 5C.

**Pour les personnes mineures :**

Présentation d'une autorisation parentale.

La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Les (ou la) personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Afin de remplir cette obligation, le licencié mineur peut soit :

- Présenter une Licence Club Compétition

- Présenter une Licence Club Pratiquant ou Adhésion accompagnée de l'attestation relative au questionnaire de santé ou à défaut d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- Présenter une Licence Temporaire accompagnée de l'attestation relative au questionnaire de santé ou à défaut d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

5.4 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité : adresse du document sur le site : [http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond\\_doc/CCA/reglement\\_publicite\\_ffv.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)
- le certificat de conformité.

5.5 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire soit directement au Cercle Nautique, soit sur le site du CNP (paiement en ligne en joignant la fiche d'inscription pré-remplie). au plus tard le vendredi précédent la régata avant 16h00. La régularisation des inscriptions s'effectue au Cercle Nautique le samedi de la régata (à partir de 10h00) où les instructions de course seront remises.

5.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 6 DROITS A PAYER

Les droits d'engagement sont fixés à 120€ par bateau, cela comprend les frais de dossier et la soirée des équipages. Un supplément de 20€ sera demandé aux bateaux qui s'inscrivent après 16 h00 le vendredi précédent la régata.

Une participation de 20 € sera demandée aux personnes accompagnatrices à la soirée.

## 7. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP] [NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## 8. PROGRAMME

<b>Samedi 22 juin :</b>	10 h 00	Inscriptions au club
	13 h 00	Briefing
	14 h 00	Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre

**Retour à terre : rafraîchissements offerts dans les locaux du Cercle Nautique de Palavas**

**à partir de 19 h Apéritif de bienvenue et repas des équipages**

<b>Dimanche 23 juin :</b>	09 h 00	Café-croissant offerts sur le quai
	9 h 30	Briefing sur le quai
	10 h 00	Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre

- Il n'y aura pas de début de procédure après 15 h 30 le dimanche 23 juin.
- le nombre maximal de courses par jour est de 5.

**A partir de 18h : Palmarès**

## 9. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 10. LIEU

L'Annexe A à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

## 11. PARCOURS

Les parcours seront construits.

## **12. CLASSEMENT**

- 12.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition. Le nombre maximum de courses à courir sur les 2 jours est de 10.
- 12.2 Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 12.3 En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le résultat de la dernière course.
- 12.4 Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE, DNC et NSC recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

## **13. PLACE AU PORT [DP] [NP]**

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux au port 1 semaine avant et après la compétition.  
Levage et mise à l'eau gratuite  
Les bateaux prendront contact avec la Capitainerie.  
Téléphone Direct pour réservation : 04 67 07 73 50

## **14. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] [NP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **15. PROTECTION DES DONNÉES**

- 15.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CNP, la Ligue de Voile Occitanie, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CNP, la FFVoile, la Ligue de Voile Occitanie et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication et pourront être utilisées pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **16. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule: « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **17. PRIX**

Des prix seront distribués à la discrétion de l'Organisation.

## **18. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
le Secrétariat du CNP.

Tel. 04.67.68.97.38

E-mail : [cn.palavas@orange.fr](mailto:cn.palavas@orange.fr)

Site: [www.cercle-nautique-palavas.com](http://www.cercle-nautique-palavas.com)

Hébergement :

Camping Le Camarguais : entre Palavas et Lattes (3 kms)

<http://www.campingcamarguais.com/>

### ANNEXE A : ZONE DE COURSE

